



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 1<sup>er</sup> septembre 2014 à 14 heures 30, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

### Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Annie Bel, Annie Cazard, Renée-Claude Coussergues suppléante de Madame Simone Anglade, Sylvie Lopez, Messieurs Jean-François Albespy suppléant de Madame Monique Aliès, Jean-Claude Anglars, André At, Jacques Barbezange, Pierre Beffre suppléant de Monsieur Bertrand Cavalerie, Eric Cantournet, Michel Costes, Jean-Claude Fontanier, Camille Galibert suppléant de Monsieur Serge Roques, Jean-François Galliard, Alain Pichon, Jean-Louis Roussel et Christophe Saint-Pierre.

Membres absents ou excusés : Mesdames Monique Aliès, Simone Anglade, Messieurs Bertrand Cavalerie, Jean-Louis Denoît, Alain Fauconnier, Jean-Louis Grimal, René Lavastrou, Serge Roques et Claude Salles.

### Membres ayant voix consultative

Membres présents : Madame Natalie Alazard, médecin-chef, Messieurs Lionel Coursières, Eric Flores, directeur départemental, Michel Galtier, Benoît Tomczak, .

Membres absents ou excusés : Madame Marie-Pierre Arènes, payeur départemental, Messieurs Alain Garibal, Patrice Jouet.

Membre de droit : Madame le Préfet, représentée par Monsieur Richard Mir, directeur de cabinet.

Date de convocation : 13 août 2014.

## **8 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE**

Vu le rapport n° 8.

Vu la consultation des organisations syndicales.

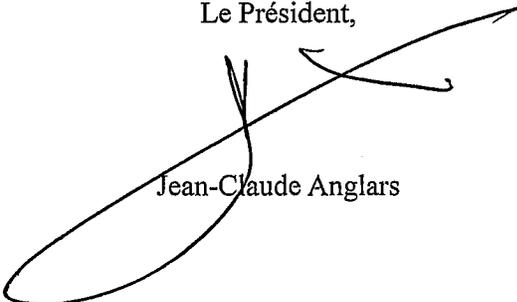
Considérant que, conformément aux dispositions du décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié, le nombre de représentants tant de l'administration que des salariés de la commission administrative paritaire (CAP) des sapeurs-pompiers de catégorie C s'élève à 4 et que les représentants de l'administration, outre le président du conseil d'administration (président de droit de la CAP), sont choisis par le conseil d'administration parmi les élus locaux membres du conseil.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration propose les personnes suivantes pour siéger à la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C :

Titulaire	Suppléant
Jean-Claude Anglars	Renée-Claude Coussergues
Serge Roques	Claude Salles
Monique Aliès	Jean Milesi
Sylvie Lopez	Michel Gantou

Fait à Rodez, le 12 SEP. 2014

Le Président,

  
Jean-Claude Anglars